

<https://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article505>

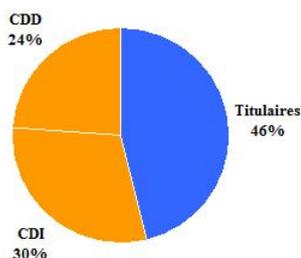


**Circulaire DGOS/RHSS no
2012-181 du 30 avril 2012
relative aux conditions
d'exercice des psychologues
au sein des établissements
mentionnés à l'article 2 de la
loi du 9 janvier 1986 portant
dispositions statutaires**

relatives à la fonction publique hospitalière

- LE METIER - CADRE JURIDIQUE DU METIER - CADRE JURIDIQUE DU METIER DANS LA FPH -

Statuts des psychologues hospitaliers en 2009



Date de mise en ligne : samedi 24 janvier 2015

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Après avoir supprimé, l'article qui stipulait "la prise en compte des aspects psychologiques du patient" dans la loi HPST, quel sens cela a de vouloir mettre en place cette organisation "hiérarchique" des psychologues ?